

# *Les chemins verts, entre Terre, Loire et Ciel*

---

Randonnée pédestre  
semi-nocturne  
animée

---

Fête de la Nature  
2026



**SAMEDI 23 MAI 2026**

---

PÔLE VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE  
VILLE DE SAINT-JEAN-LE-BLANC



---

# Contexte et Objectifs

La randonnée intitulée : « Les chemins verts, entre Terre, Loire et Ciel » est une randonnée pédestre qui s'inscrit dans la démarche de "semaine verte" organisée par la Ville de Saint-Jean-le-Blanc et dont les objectifs sont de :

- Sensibiliser le public à la découverte et à la protection de notre environnement,
- Valoriser nos espaces et nos partenaires locaux engagés dans ce domaine.

Cet événement vient également remplacer la randonnée cycliste qui était organisée par la Ville depuis 2016, et qui avec le temps, a perdu son public. Elle intervient dans un contexte de renouvellement de la majorité municipale, et sera donc également le symbole d'un renouveau en termes de proposition d'activité sportive sur le territoire.

Elle s'adresse à un public de curieux, amoureux de la nature ou simples promeneurs du dimanche, de tous âges et de tous horizons.

Pour atteindre les objectifs et animer les ateliers participatifs disséminés sur le trajet, nous ferons appel à des intervenants spécialisés.

## Description du projet

<b>LIEU :</b>	<b>VILLE DE SAINT-JEAN-LE-BLANC</b>
<b>DATE ET HORAIRES :</b>	<b>LE SAMEDI 23 MAI, DE 18h À 00h</b>
<b>TARIF :</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>MODALITÉS D'INSCRIPTION :</b>	<b>OUVERT À TOUS, SUR INSCRIPTION (Form+Sheet) ET 100 PERSONNES MAXI</b>
<b>RENDEZ-VOUS :</b>	<b>SUR LE PARKING DE L'OBSERVATOIRE RUE DEMAY</b>

---

La randonnée « Les chemins verts, entre Terre, Loire et Ciel » est une randonnée pédestre sans classement ni chronométrage, **gratuite et ouverte à tous**, dans la limite des places disponibles à l'inscription.

Le parcours est une **boucle de 5 km** passant par différents endroits remarquables : **l'Observatoire astronomique, le Parc des Crocettes, le Jardin des Écoliers, l'Arboretum et le Parc de Loire**. À chaque arrêt, des intervenants animeront des **ateliers de découverte**, de débat ou d'information sur le monde qui nous entoure.

La randonnée se composera de plusieurs **départs groupés** à partir de 18h qui seront **encadrés par des bénévoles** de la réserve communale, les agents du Pôle Vie Associative, Culturelle et Sportive de la Ville et des **intervenants guides**. Les participants partiront de l'Observatoire astronomique et y reviendront pour y finir en beauté, juste avant le coucher du soleil, pour profiter d'un **repas convivial partagé et d'une conférence sur les étoiles**.

## Déroulement et animations proposées

4 groupes de 25 personnes maxi partiront à 15 min d'écart à partir de 18h00 et suivront le cheminement suivant :

- 1) **Départ du parking de l'observatoire**, exposition de photographies d'objets célestes et observations du soleil
- 2) Visite **Parc des Crocettes** et exposition de photographies nature
- 3) Visite **Jardin des écoliers et 2 ateliers découverte** (plantes, graines, compost) avec la SHOL
- 4) Visite de **l'Arboretum et explications** avec Arbolab / **dégustation de miel et ruche pédagogique interactive** avec L'abeille olivetaine
- 5) Parc de Loire : **Stand de Pagaie Orléans Métropole (POM)** et **observation commentée** de la biodiversité sur place
- 6) Retour à **l'Observatoire Astronomique**, pique-nique partagé, suivi d'une **observation des étoiles** après le coucher du soleil.



**LISTES DES VOIES EMPRUNTÉES**  
**LES CHEMINS VERTS, ENTRE TERRE, LOIRE ET CIEL – SAMEDI 23 MAI 2026**

NOM	TYPE DE VOIE	OBSERVATIONS
<b>DÉPART – Observatoire Astronomique</b>		
Rue Demay	Route avec trottoir	Sans difficulté – traverser sur passage piéton
Rue du Général de Gaulle	Route avec trottoir	Sans difficulté – traverser sur passage piéton
Parc des Crocettes	Chemin piéton puis zone de parking face à la Maison de Santé	Sans difficulté
Levée des capucins	Route avec trottoir, passage sous tunnel	Sans difficulté puis changer de trottoir sur passage piéton et traverser la Rue de l'Île de Corse sur passage piéton pour rejoindre le Jardin des écoliers
Jardin des écoliers	Chemin de terre	Sans difficulté
Levée de la Chevauchée	Route avec trottoir	Sans difficulté – traverser sur passage piéton pour rejoindre l'Arboretum
Arboretum	Chemin de terre	Sans difficulté
Levée de la Chevauchée	Route avec trottoir	Sans difficulté – traverser sur passage piéton pour rejoindre le Parc de Loire
Parc de Loire – Tour de l'Île Charlemagne	Chemin de terre	Sans difficulté
Levée des capucins	Route avec trottoir	Traverser la Levée des capucins sur passage piéton
Rue des capucins	Route avec trottoir	Sans difficulté – traverser sur passage piéton
Rue du Général de Gaulle	Route avec trottoir	Sans difficulté – traverser sur passage piéton
Rue du Ballon	Route avec trottoir	Sans difficulté – traverser sur passage piéton
Impasse du Ballon	Route avec trottoir puis chemin de terre	Sans difficulté pour rejoindre l'Observatoire
<b>ARRIVÉE – Observatoire Astronomique</b>		

---

# Partenaires

Les partenaires locaux sont :

- ❖ **Orléans Métropole** : Pour la mise à disposition du Parc de Loire et pour leur aide dans le cadre des journées de la nature de Saint-Jean-le-Blanc : « *Les AlbiOjohanniciennes* »
- ❖ **Services de la Ville de Saint-Jean-le-Blanc** : Pole Vie Associative, Culturelle et Sportive / Communication / Espaces Verts / Services techniques / Police Municipale
- ❖ **Réserve communale** : bénévoles pour l'encadrement des groupes de randonneurs
- ❖ **Association Observatoire Astronomique** : L'observatoire met à portée de tous cette merveilleuse discipline qu'est l'astronomie. Un parc matériel très important constitue son point fort. L'observatoire est ouvert toute l'année les vendredis à partir de 21h. Ce samedi 23 mai, les membres de l'association proposeront gratuitement des observations du soleil et des étoiles au public.
- ❖ **Association Arbolab** : Association pour l'arboretum de La Chevauchée dont les objectifs sont d'entretenir, valoriser et développer l'accès à l'Arboretum de la Chevauchée, en privilégiant la mise en œuvre participative, pédagogique et citoyenne de bonnes pratiques en faveur de la biodiversité, ainsi que la création et l'accueil d'événements tournés vers la sensibilisation à l'écologie, l'art ou la culture.
- ❖ **Association Abeille Olivétaine** : L'association a pour objectifs de s'adresser à tous, de favoriser et de promouvoir le développement et la connaissance de l'abeille et de son habitat, de favoriser et de promouvoir le développement de l'apiculture. L'association réalise ses objectifs par la gestion de petits "ruchers associatifs", l'accueil et l'information de public, l'organisation de manifestations et de formations théoriques.
- ❖ **Association SHOL** : la SHOL est une association qui promeut le fleurissement et le cadre de vie du Loiret depuis 1830. Sur le concept associatif fort, « Je donne, je reçois, je partage », la Société d'Horticulture d'Orléans et du Loiret s'intègre dans la modernité de la vie culturelle et sociale actuelle. La passion des plantes et des jardins est un phénomène qui mobilise des millions d'amateurs de tous âges et de toutes conditions sociales. La SHOL gère également le Jardin des Écoliers, où ses membres accueillent des enfants et organise des activités pédagogiques de jardinage, de l'art floral, des cours de taille...
- ❖ **Association POM** : Pagaie Orléans Métropole est le regroupement de plusieurs clubs de Canoë-Kayak de la métropole d'Orléans. Il a été créé le 1er Janvier 2024 de la fusion des

---

anciens clubs de l'Alliance Canoë-Kayak Val de Loire (ACKVL) et du Canoë-Kayak Club Orleans (CKCO). Aujourd'hui, en parallèle de l'accompagnement de ses membres sur des disciplines telles que le slalom, la course en ligne, le paracanoë ou encore la stand-up paddle, l'association développe un volet environnemental en proposant des descentes de Loire thématiques, en partenariat avec d'autres associations telles que la LPO.

- ❖ **Christian Beaudin** : Photographe professionnel naturaliste et guide nature
- ❖ **Angélique Plédran** : guide nature de l'association Plume de nature

---

# **RÈGLEMENT DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE**

## ***« Les chemins verts, entre Terre, Loire et Ciel »***

### ***Randonnée nature semi-nocturne animée – Fête de la nature 2026***

#### **1) Date et horaires :**

La manifestation a lieu le **samedi 23 mai 2026, de 18h30 à 04h**. Les départs sont libres et échelonnés entre 18h30 et 19h30.

#### **2) Parcours :**

La randonnée pédestre a lieu exclusivement sur le territoire de Saint-Jean-le-Blanc. Le lieu de départ est situé à l'Observatoire Astronomique, rue Demay, 45 650 Saint-Jean-le-Blanc. Le parcours proposé fait 5 kms, sur trottoirs et chemins de terre uniquement, et passe à 4 endroits stratégiques, le Parc des Crocettes, le Jardin des Écoliers, l'Arboretum et le Parc de Loire. Le dénivelé maximum est de 15m et le dénivelé minimum de 14m. L'altitude varie entre 93m et 98m.

#### **3) Conditions d'accès :**

Il s'agit d'une randonnée pédestre sans chronométrage ni classement. Elle est accessible à tous, gratuite et sans difficulté particulière, en dehors du fait qu'elle se déroule en fin d'après-midi / début de soirée.

#### **4) Inscriptions et départ :**

Les inscriptions se font en ligne, via le lien :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeW05VfMz4ZrVhMbDNhq02jwur1b5M7Xu76OSzVQAUgLmSX3A/viewform?usp=sharing&oid=104173790135392609337>

Les participants doivent fournir leurs noms, prénoms, et adresse. Ils reçoivent le plan du parcours ainsi que toutes les consignes à respecter. Les départs seront groupés, 1 tous les ¼ d'heure, et seront encadrés par les bénévoles de la réserve communale.

#### **5) Ravitaillement :**

Aucun ravitaillement ne sera proposé sur le parcours. Les participants devront éventuellement se munir d'un pique-nique s'ils souhaitent en disposer sur le parcours ou en fin de parcours. Mais les jardins et l'arboretum pourront également fournir quelques produits alimentaires. Des points d'eau sont également présents sur le parcours.

Du début à la fin, il est interdit de jeter des détritrus au sol. Les papiers, plastiques, boissons, et autres doivent être jetés dans les poubelles correspondantes qui seront disposées sur le parcours.

#### **6) Animations :**

Tout au long du parcours, les participants bénéficieront d'animations proposées par des associations locales aux différents points stratégiques.

#### **7) Règles de sécurité :**

Tout au long du parcours, les participants doivent impérativement respecter les consignes de prévention sanitaires en vigueur. Ils doivent également respecter les consignes qui leur seront données par les encadrants et suivre scrupuleusement le code de la route. Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

#### **8) En cas de problème :**

En cas de problème simple (chute...) ou grave (malaise, blessure grave...), nous conseillons aux participants de se déplacer si possible sur un endroit sécurisé et de prévenir la personne référente du dispositif par téléphone au 06.86.22.04.72, en indiquant le plus précisément possible leur position, pour que les secours soient alertés au plus vite.

#### **9) Conditions d'annulation**

En cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, brouillard...) ou pour toute autre raison majeure, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la randonnée, même au dernier moment.

#### **10) Contact organisateur :**

Mairie de Saint-Jean-le-Blanc  
Pôle Vie Associative, Culturelle et Sportive  
Thomas GRENËCHE, référent vie associative,  
06.86.22.04.72 / 02.38.66.86.34  
[associations@saintjeanleblanc.com](mailto:associations@saintjeanleblanc.com)

---



Tour CB21 - 16 Place de l'Iris - CS 10409  
92040 - Paris la Défense

**VILLE DE SAINT JEAN LE BLANC**  
**Place de l'Église, BP 07**  
**45655 SAINT JEAN LE BLANC CEDEX**

Paris, le 12 janvier 2026

### ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés, PNAS - Tour CB21 16 Place de l'Iris CS 10409, 92040, Paris La Défense Cedex, certifions par la présente que :

#### **VILLE DE SAINT JEAN LE BLANC**

est titulaire par notre intermédiaire auprès de la compagnie **Aréas Assurances** d'un contrat d'assurance **Responsabilité civile N° OR207023**.

**Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile que peut encourir l'assuré en raison des accidents corporels et/ou matériels causés à autrui.**

La présente attestation, valable pour la période du **01/01/2026** au **31/12/2026**, est délivrée pour servir et faire valoir ce que de droit. Elle n'implique qu'une présomption de garantie de l'assureur et ne peut engager l'assureur en dehors des limites prévues par les clauses et conditions auxquelles elle se réfère.

PNAS

---

Déclaration préfecture à venir, en cours d'instruction